

Le service des Fabriques d'église vous informe

Rémunérations : nouveaux barèmes en vigueur à partir d'octobre 2021 ERRATUM

Loris Resinelli
Responsable du SAGEP

Comme vous le savez sans doute, suite au franchissement de l'indice pivot, les salaires ont automatiquement été indexés au 1^{er} octobre 2021.

Cette information vous a été communiquée par e-mail mais cette revue est l'occasion pour moi de vous transmettre le dernier tableau des rémunérations afin que vous puissiez, si cela n'a pas déjà été effectué, revoir les salaires de vos travailleurs d'église.

Les chiffres qui vous ont été communiqués précédemment l'ont été malencontreusement sur une base de 38h/sem. alors que nos Fabriques d'église ont des contrats qui sont établis sur une base de 40h/sem. Les chiffres ci-dessous sont donc une correction de ceux précédemment communiqués.



Un grand nombre de documents relatifs aux questions de ressources humaines des Fabriques d'église sont disponibles dans les documents du SAGEP, accessibles sur notre site internet :

diocese-tournai.be/sagep

Vous y trouverez des contrats de travail standard, un règlement de travail, une justification du nombre d'heures prestées...

Salaires Sacristains-Organistes à partir du 01/10/2021

Base : 203,99%

Nombre d'heures/sem	Base 100% Euros	Révisions quinquennales en fonction de l'expérience				
		0 ans Euros	+ 5 ans Euros	+ 10 ans Euros	+ 15 ans Euros	+ 20 ans Euros

Rémunération mensuelle à appliquer :

SACRISTAIN						
1h/sem	20,64	42,10	46,32	50,95	56,05	61,65

(SACRISTAIN-)ORGANISTE non diplômé						
1h/sem	22,04	44,95	49,42	54,40	59,83	65,82

(SACRISTAIN-)ORGANISTE diplômé						
1h/sem	22,74	46,38	51,01	56,12	61,73	67,90

(SACRISTAIN-)ORGANISTE lauréat ou 1 ^{er} prix d'orgue						
1h/sem	24,13	49,23	54,15	59,57	65,52	72,07

Méthode préconisée pour le calcul du montant annuel des employés

- Ex : sacristain sans ancienneté prestant 14h/sem
 $42,10 \text{ €} \times 14\text{h par semaine} \times 12 \text{ mois} = 7\,072,80 \text{ €}$
- Ex : organiste diplômé prestant 5h/sem et ayant 11 années d'ancienneté (donc 2 quinquennales)
 $56,12 \text{ €} \times 5\text{h par semaine} \times 12 \text{ mois} = 3\,367,20 \text{ €}$

Remarque : les montants de rémunération exprimés dans le tableau et repris dans les exemples de calcul ci-dessus sont des montants exprimés par mois et non par semaine. Il est donc normal qu'il n'y ait pas de facteur de multiplication du nombre de semaines sur le mois.

- Ouvriers : (nettoyeur(euse), base 40h/sem, adapté au 30/08/2021)
 - Salaire horaire minimum garanti = 9,6718 €
 - Salaire horaire minimum garanti aux travailleurs de minimum 19 ans et qui comptent une ancienneté d'au moins 6 mois au service de la Fabrique = 9,9285 €
 - Salaire horaire minimum garanti aux travailleurs de minimum 20 ans et qui comptent une ancienneté d'au moins 12 mois au service de la Fabrique = 10,0425 €

Mise en route des nouveaux missels romains : que faire des anciens ?

**Etienne Van Quickelberghe,
Conseiller en gestion des Fabriques d'église**

Comme vous le savez, les nouveaux missels romains commencent à être utilisés à partir de l'Avent 2021. Dès lors, la question du sort des anciennes versions va se poser dans les sacristies.

Afin de donner une seconde vie aux exemplaires encore en bon état, l'Évêché de Tournai récoltera tout au long de l'année 2022 ces anciennes versions afin de créer un stock qui pourra être envoyé aux églises et séminaires des régions moins favorisées du monde.

Vous pourrez donc nous les faire parvenir ou directement nous les déposer soit à l'Évêché (Place de l'Evêché 1, 7500 Tournai), soit à la maison diocésaine de Mesvin (Chaussée de Maubeuge 457, 7024 Cipluy), soit au bureau du SAGEP à Marchienne en prenant rendez-vous avec Angelo Macchia (Rue Joseph Lefèvre 59, 6030 Marchienne-au-Pont), à partir de ce mois de décembre 2021.

Merci pour votre collaboration !

